

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 4 (1926)

**Artikel:** À propos de la médiation française de 1738 : Bouchardon et la médaille de Jean du Vivier  
**Autor:** Aubert, Fernand  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727910>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

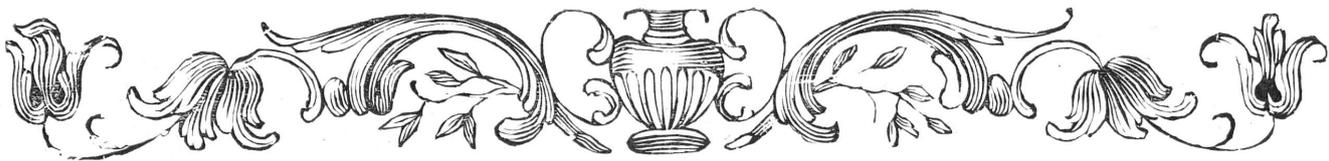
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## A PROPOS DE LA MÉDIATION FRANÇAISE DE 1738 : BOUCHARDON ET LA MÉDAILLE DE JEAN DU VIVIER

Fernand AUBERT.



PRÈS l'affaire des *Tamponneurs* (1734), l'animosité subsiste à Genève, de façon latente, entre la bourgeoisie et le parti du gouvernement. Les circonstances ne sont point favorables à une accalmie, en dépit des réjouissances provoquées par le deuxième centenaire (21 août 1735) de la Réformation : ce n'est là qu'une sorte de *Trêve de Dieu* transportée pour un jour du moyen âge en plein XVIII<sup>e</sup> siècle protestant. Une tout autre mentalité est entretenue par les écrits apologétiques de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest, dont, le 4 novembre 1735, les *Requêtes, avertissement, placet et mémoire...* sont condamnés à être déchirés et brûlés, tandis que leur auteur encourt, par contumace, la peine de mort.

Dès le milieu de l'année 1737, l'état de tension entre les deux factions rivales s'exaspère. Le 21 août, dans le quartier du Perron, des coups de feu retentissent et des grenades de fer sont lancées, qui coûtent la vie à une quinzaine de personnes. En septembre, on apprend que Louis XV offre sa médiation. Divers faits se produisent alors : interventions pacifiques de M. de la Closure, résident de France, émigration d'aristocrates, arrivée d'envoyés de Berne et de Zurich et du comte de Lautrec, délégué du roi de France, convocations du Conseil des 200. Enfin, le 8 mai 1738, le Conseil Général sanctionne un *Acte de Médiation* revêtu de l'approbation du roi de France, des Grands Conseils de Zurich et Berne, des Petit et Grand Conseils de Genève.

Sur les suites de l'événement, les détails pittoresques ne manquent pas. Le 12 août 1738, une délégation de Genève, venue en témoignage de reconnaissance, est reçue en grande pompe à Versailles. Outre les équipages des souverains, un cortège de cinq carrosses à six chevaux conduit de leur hôtel de Paris au palais du Roi les envoyés, avec ceux qui les accompagnent, sans oublier les « introducteurs » officiels MM. de Saint-Tot et de la Tournelle. Louis XV les reçoit d'abord : dans l'assistance l'on peut remarquer les ducs d'Orléans et de Ponthieux, les ministres, les repré-

sentants étrangers. Puis la reine, le dauphin, les dames de France, et le cardinal de Fleury — âme de la Médiation — donnent successivement audience à la délégation. Un « très magnifique dîner » retient enfin à table pendant trois heures les Genevois et quelques amphitryons.

Fait à noter, le lendemain, les envoyés dînent chez Mylord Waldegrave<sup>1</sup> avec « tous les Ministres protestants »<sup>2</sup>, et, lors de l'« Audience de congé... tous les ambassadeurs et ministres des Puissances protestantes ont été du dîner... »<sup>3</sup> Dans sa lettre datée de Whitehall, 19 octobre 1738, le duc de Newcastle<sup>4</sup> transmet aux Syndics et Conseil de Genève l'expression de la satisfaction et les souhaits de George II d'Angleterre à propos de la fin des troubles, ce qui montre que l'agitation de la petite république n'intéressait pas seules les puissances médiatrices.

A Zurich et à Berne, démonstrations analogues.

Cet Acte de Médiation fut une occasion toute trouvée pour la frappe de médailles commémoratives.

En voici la liste<sup>5</sup>:

1. La médaille, exécutée sur l'ordre du gouvernement genevois, et présentée au Conseil le 16 mai 1738<sup>6</sup>. Soit une médaille<sup>7</sup>, portant la date de 1738 et la signature de Jean Dassier, avec deux variantes<sup>8</sup>, dont l'une<sup>9</sup> est probablement plus ancienne que la pièce donnée comme l'original.

2. Médaille frappée en l'honneur du Cardinal de Fleury; portant la signature de Jean Dassier<sup>10</sup>; avec une variante, datée de 1740<sup>11</sup>.

3. Médaille frappée en l'honneur du Comte de Lautrec. Porte la date de 1738 et la signature de Jean Dassier<sup>12</sup>; avec une variante<sup>13</sup>. — D'après Haller<sup>14</sup>, c'est

<sup>1</sup> James, Viscount Chewton of Chewton and Earl Waldegrave, ambassadeur et ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Paris. Entretint une très active correspondance diplomatique.

<sup>2</sup> Pièces et documents relatifs à l'histoire de Genève, XVIII<sup>e</sup> siècle (Bibl. de Genève, Ms. Suppl. 1301, n<sup>o</sup> 30 bis), d'où sont tirés les faits relatifs à ces deux premières journées.

<sup>3</sup> Lettre de Du Pan à Freudenreich, Genève, 16 septembre [1738]. (Bibl. de Genève, Ms. Suppl. 1360, f. 154. Suppl. 1301).

<sup>4</sup> Bibl. de Genève, Ms. Suppl. 1301, n<sup>o</sup> 33.

<sup>5</sup> Nous plaçons en fin de liste la médaille qui constitue le sujet direct de cet article.

<sup>6</sup> Voir une gravure de celle-ci dans: *Oratio gratulatoria... a Jacobo Vernetto*, Genève, 1738, 4<sup>o</sup>, [IV]-10 p.

<sup>7</sup> HALLER (von), G. E., *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet*, 1780-1781, n<sup>o</sup> 1915. — BLAVIGNAC, J.-D., *Armorial Genevois*, 1849, n<sup>o</sup> 25 (p. 318).

<sup>8</sup> HALLER, *op. cit.*, n<sup>os</sup> 1916, 1915a (2<sup>me</sup> partie, p. 528). — BLAVIGNAC, *op. cit.*, n<sup>os</sup> 26-27 (p. 318-319).

<sup>9</sup> Le n<sup>o</sup> 1916.

<sup>10</sup> BLAVIGNAC, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 29 (p. 319).

<sup>11</sup> *Ibid.*, n<sup>o</sup> 31 (p. 319).

<sup>12</sup> HALLER, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 1918. — BLAVIGNAC, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 32 (p. 319).

<sup>13</sup> HALLER, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 1919. — BLAVIGNAC, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 33 (p. 319).

<sup>14</sup> Dans la notice qu'il consacre à l'une (n<sup>o</sup> 1918) de ces deux médailles en l'honneur de Lautrec.

le magistrat (à savoir le gouvernement genevois) qui ordonna l'exécution de l'une (en tout cas) des deux médailles. Le 16 septembre 1738, Du Pan écrit de Genève à Freudenreich à Berne <sup>1</sup>, ceci à propos de Lautrec: « Dassier a frappé sa médaille, on s'en est moqué à la Cour, on a trouvé ce trait d'un fat, et d'un impudent, de faire frapper sa médaille en même temps que celle du Cardinal; et nos Messieurs ont eu soin de dire que nous n'y avons aucune part. » Quoi qu'il en soit de cette contradiction, l'épistolier genevois, qu'il faut du reste consulter avec précaution, ne connaissait sans doute pas encore la médaille suivante, frappée dans des circonstances bien plus ridicules:

4. Haller <sup>2</sup> rapporte, en effet, que le syndic Calandrini envoya aux tireurs de la Coulouvrenière une médaille sur laquelle il avait fait graver que le plan de Médiation fut accepté *sous sa présidence* dans le Conseil Général, et que c'est cette décision qui fit cesser les troubles.



Fig. 1. — Médaille de Du Vivier (Cabinet de Numismatique de Genève, n° 52273).

5. Médaille dont nous donnons ci-dessus la reproduction des deux faces<sup>3</sup> (fig. 1). L'avvers, qui représente le buste de Louis XV, est signé: Du Vivier f. Le revers, qui porte également la signature de Du Vivier, montre une scène symbolique avec, en exergue, la date de 1738. Au dire de Haller<sup>4</sup>, cette pièce ne vint à chef qu'en 1740, parce que les coins s'en seraient brisés quatorze fois. Il la considère comme rare, et cite à l'appui de son assertion la tradition en vertu de laquelle ses coins seraient devenus inutilisables. Elle fut frappée sur l'ordre de Louis XV<sup>5</sup>. Lautrec en envoya deux exemplaires, en argent, au Sénat genevois, qui lui exprima sa reconnaissance ainsi qu'au

<sup>1</sup> Bibl. de Genève, Ms. Suppl. 1360, f. 154bis.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, n° 1921.

<sup>3</sup> N° 52273 du Cabinet de numismatique de Genève. — Cf. HALLER, *op. cit.*, n° 1917. — BLAVIGNAC, *op. cit.*, n° 28 (p. 319). — BÉRENGER, *Histoire de Genève*, t. 6 (1773), p. 71-72.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, n° 1917.

<sup>5</sup> HALLER, *ibid.* — BÉRENGER, *ibid.*, p. 71.

cardinal de Fleury, et décida que le premier syndic Gédéon Martine conserverait l'une, tandis que l'autre serait déposée dans la Bibliothèque publique <sup>1</sup>.

Cette médaille a été décrite également, et son revers publié, dans le recueil de Godonnesche et Fleurimont, *Médailles du règne de Louis XV*, [1748], pl. gravée 56.

\* \* \*

C'est précisément du revers de cette médaille qu'il s'agit ici. Les deux faces portent la signature Du Vivier. Un achat fait par la Bibliothèque publique et universitaire nous vaut d'être fixé, non seulement sur le graveur, mais aussi sur le dessinateur de la scène symbolique frappée au revers.

Il s'agit d'une pièce, provenant de Paris, et acquise, en 1924, d'un libraire genevois <sup>2</sup>. C'est un dessin à la sanguine, sur papier blanc vergé (*fig. 2*). Le diamètre de ce dessin en forme de médaillon mesure 23 cm. La légende proprement dite: REIPUBLICÆ GENEVENSIS PACATA, offre un effroyable solécisme. La cause en est apparemment la suivante: ces deux derniers mots se trouvent sur une bande de papier, collée après coup; les mots GENEVENSIS PACATA sont probablement afférents à un autre état du dessin et de la légende (RESPUBLICA GENEVENSIS PACATA), tandis que le document tel que nous l'avons devait porter REIPUBLICÆ GENEVENSIS PACATÆ.

En exergue, la date: MDCCXXXVIII. La scène elle-même représente la France, sous l'aspect d'un génie ailé qui tient de la main droite un bouclier avec trois fleurs-de-lys. Ce génie, ceint d'une auréole entourant une flamme, apparaît sur une nuée. Il offre de la main gauche une branche d'olivier à la République de Genève, personnifiée par une femme couronnée d'une muraille crénelée et assise sur un bloc dont une face porte l'écusson genevois. D'après Bérenger, cette femme « paraît annoncer la stabilité de la paix qu'elle vient de procurer <sup>3</sup> ». Or c'est bien là le sujet du revers de la médaille n° 5.

On lit, d'une manière très nette, à l'encre, au pied des deux personnages, l'indication: Bouchardon delin. Mais il n'est pas sûr que cette adjonction soit authentique.

On savait que Jean Du Vivier, signataire de la médaille n° 5, avait fait beaucoup de médailles d'après Bouchardon. On savait d'autre part que Bouchardon fut chargé en 1736 des fonctions de dessinateur de l'Académie des Belles-Lettres et qu'il fit « honneur aux médailles que la France a frappées sur ses dessins <sup>4</sup> ». Mais les renseignements précis manquaient dans notre cas particulier.

<sup>1</sup> BÉRENGER, *ibid.*, p. 71-72. — Cf. Archives Bibl. de Genève, Livre (ms.) des achats, présents..., 1726 à 1770, p. 163-164 (12 juin 1740).

<sup>2</sup> Bibl. de Genève, catalogue des portraits..., etc., n° 353.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, *ibid.*, p. 72.

<sup>4</sup> [CAYLUS (C<sup>te</sup> de)], *Vie d'Edme Bouchardon, sculpteur du Roi*, Paris, 1762, 12<sup>o</sup>, p. 29.

Or le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, à Paris, acquit en 1831 une collection (actuellement cotée : *Pb. 31, réserve*) de 263 dessins de médailles et jetons par Bouchardon. Cette série n'est pas signée, mais ne laisse subsister aucun doute sur son auteur<sup>1</sup>. Un examen de cette série, et une comparaison avec le dessin, attribué à Bouchardon, de la Bibliothèque de Genève, permet de constater qu'au feuillet 27 de celle-ci se trouve précisément l'image qui constitue l'objet de cette étude; de la même main, mais intervertie, comme le serait une contre-épreuve.

En résumé:

1<sup>o</sup> Il suffit de jeter un coup d'œil sur les descriptions, mentionnées plus haut (Haller, Blavignac, Bérenger, Fleurimont), de la pièce n<sup>o</sup> 5, et surtout sur l'exemplaire — qui en est reproduit ici même — du Cabinet de numismatique, pour être persuadé que le projet existant à la Bibliothèque représente un état original du revers de la médaille du graveur Du Vivier.

2<sup>o</sup> Le projet conservé à la Bibliothèque de Genève est un dessin de Bouchardon.

\* \* \*

Il y a un certain intérêt à pouvoir rattacher ainsi, quelque ténu que soit le lien, le grand sculpteur français à l'histoire politique et numismatique de Genève.

<sup>1</sup> Les renseignements concernant la collection *Pb. 31, réserve*, du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale de Paris, sont dus à MM. Eugène Demole, conservateur du Cabinet de numismatique (Genève), et Frédéric Soëhnée, conservateur adjoint aux Archives Nationales (Paris).



Fig. 2. — Dessin de Bouchardon (Bibliothèque de Genève).